



À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 7 décembre 2023

En prévision de la séance du Conseil général du 14 décembre 2023, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATIONS

- 23-611 De Mme Caroline Erard et Mmes Ornella Galvani, Priscille Hösl, MM. Romain Vermot, Cyril Tissot, Joël Galvani (Les Verts) : Exomusée
Nous avons tous reçu un courrier venant de la Luxor Factory concernant le financement de l'exomusée ce lundi 4 décembre. Nous remercions tout d'abord l'association de nous avoir mis au courant de leur souci pour l'avenir tout en nous communiquant les subventions cantonales et fédérales reçues jusqu'à maintenant et qui se tariront cette fin d'année ainsi que l'inexistence d'une ligne comptable dans le budget 2024 du Locle pour la soutenir.
Au Locle en général, au Conseil général, en commission du tourisme, etc... nous parlons avec fierté de ce musée à ciel ouvert. Il est un USP parfait pour notre ville et nous le savons tous maintenant. Il fait effectivement rayonner notre ville en dehors de nos murs et il sera utilisé dans la communication exogène tant pour la domiciliation que pour le tourisme. La Luxor Factory a œuvré et continue d'œuvrer sans compter ses heures. On a pu voir ses membres actifs même pour refaire des façades au début de l'aventure, c'est dire ! et on apprend dans ce courrier que pour préparer des façades de bâtiments communaux, c'est l'association qui paie ces travaux de sa poche.
Nous profitons de cette prise de parole pour féliciter et remercier La Luxor Factory pour tout son travail, pour la merveilleuse idée de ce musée et pour l'accueil des artistes de renommée internationale qui viennent au Locle performer sur nos murs !
On comprendra par ces lignes que les personnes actives dans cette association, François Balmer cité dans le courrier ainsi que Sylvie Balmer doivent pouvoir être considérées comme des partenaires reconnus de notre politique du tourisme et de la domiciliation, ils sont à la tête d'une de nos trois USP. Tout comme la plage des Six Pompes qui a su et qui sait faire rayonner la Ville de La Chaux-de-Fonds chaque année, la Ville du Locle a maintenant trouvé voire gagné sa spécificité culturelle. Il nous semble important de pouvoir pérenniser ce projet ambitieux. Tous les musées ont leur conservateur ou leur conservatrice.
Pouvez-vous nous dire quelle est la position du Conseil Communal sur ce sujet ?

23-612 De M. Pierre Surdez et Mme Corinne Schaffner, MM. Nicolas Aubert, William Buirette, Gaëtan Dubois, Michel Jequier, Jean-Philippe Jequier, Alain Krebs, Gérard Pulfer, François Schaffner, Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen (PLR) : Quel est l'avenir postal de la localité des Brenets ?

Petit retour en arrière..

On apprenait en juin 2017 que la direction de la Poste avait tranché : l'office de Poste des Brenets serait fermé et remplacé par une agence postale au sein d'une épicerie.

Depuis, la situation a changé au niveau de l'épicerie. Celle-ci devient préoccupante découlant de la cessation d'activité de l'épicerie aux Brenets.

Cette fermeture compromet l'accès des Brenassiers aux services postaux essentiels.

Le groupe PLR LL-LB souhaite savoir quel sera l'avenir postal de la localité des Brenets et si une solution peut être trouvée.

Il est clair que cette question requiert une certaine urgence vis-à-vis de la situation dans la volonté de maintien et d'assurer une continuité des services postaux dans l'entièreté de notre commune.

9. MOTION

23-909 De Mme Céline Dupraz et MM. Vivian Bologna, Jean-Marie Rotzer (POP) : Et si on valorisait davantage notre ville jumelée Gérardmer ?

Il n'est pas nécessaire de rappeler que la commune du Locle est jumelée depuis 1963 avec la Ville de Gérardmer, jolie petite bourgade située au cœur des Vosges, comptant quelques 9'000 habitants.

Celles et ceux qui ont déjà visité cette charmante commune, particulièrement appréciée des touristes, ont forcément porté une attention marquée à l'endroit que les autorités ont nommé en l'honneur de notre Mère commune « *Le Quai du Locle* ». Il s'agit d'une place accueillante et rassembleuse, au bord du Lac, où se déroulent un nombre important de manifestations locales. Autant dire qu'en contemplant la beauté de l'endroit, on ne saurait douter de la fierté des Géromois quant à ce jumelage.

En revanche, il n'est pas certain que les Géromois de passage dans nos contrées éprouvent le même sentiment en découvrant la rue qui leur est dédiée au Locle : Une route large, fréquentée, entre zone industrielle et habitat à haute densité, des panneaux indicatifs « Rue de Gérardmer » sans plus d'explications, un grand parking, une école et quelques chevaux qui apportent tout de même un peu de gaité dans l'ambiance quelque peu maussade des lieux.

Il est évident qu'un jumelage ne se résume pas au nom d'une rue. Il vise, avant tout à favoriser des échanges entre deux collectivités publiques plus ou moins éloignées. Il est également vérifique que l'industrie horlogère représente un patrimoine indéniable dans nos régions. Dès lors, au moment de la fusion, se voir attribuer une rue bordée d'établissements industriels constituait peut-être une symbolique honorable pour la Ville de Gérardmer, qui sait ?

Or, depuis quelques années, notre centre-ville est en pleine métamorphose. L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco et le projet H2O, laissant entrevoir le désengorgement des rues principales, nous permettent de nous projeter dans un milieu où il fait bon vivre et déambuler. Il en va de même pour la fusion avec Les Brenets qui a permis un élargissement de la commune vers ce qui constitue un bourg pittoresque au cœur d'une nature somptueuse. En d'autres termes, notre commune dispose d'un grand nombre de lieux séduisants, à l'image de la nouvelle place piétonne de l'Hôtel de Ville, des jardins de celui-ci ou encore du centre du village des Brenets.

Il semble ainsi qu'un hommage à Gérardmer aurait sa place dans cette évolution, à l'instar du « Sidmouth Square » qui a vu le jour lors de la création de la Place du 1^{er} Août.

Sans pour autant renommer la rue de Gérardmer – ce qui engendrerait des conséquences non négligeables pour ses habitants – ne serait-il pas possible de voir naître au cœur de notre localité « les jardins de Gérardmer », « la balade Géromoise » ou encore « L'esplanade de la Perle des Vosges » ? Il s'agit bien évidemment d'exemples dont la liste pourra sans autre être complétée au gré de l'imagination des membres de l'exécutif, voire de la commission « désignation des rues » si celle-ci devait être consultée.

Dès lors, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de nommer un lieu attractif en lien avec ledit jumelage en y intégrant une plaque explicative.

Le quai du Locle à Gérardmer (photos : Céline Dupraz)



Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli